



ACCEUIL COLLECTIF DE MINEURS DE ST-POL

# Projet pédagogique

**DU 13 AU 24 AVRIL 2026**

Directrice  
**Broutin Lola**

## Table des matières

<b>I. Présentation.....</b>	<b>3</b>
<b>A. Organismes.....</b>	<b>3</b>
<b>B. Le village de St-Pol sur ternoise .....</b>	<b>3</b>
<b>C. Les locaux .....</b>	<b>3</b>
<b>D. Le public.....</b>	<b>3</b>
<b>II. Les valeurs.....</b>	<b>4</b>
<b>A. Le projet éducatif du Ternois .....</b>	<b>4</b>
<b>B. Les objectifs pédagogiques de l'accueil de loisirs .....</b>	<b>5</b>
<b>III. L'accueil .....</b>	<b>5</b>
<b>A. L'organisation .....</b>	<b>5</b>
1. Les modalités d'inscriptions .....	6
2. Les différents moyens.....	6
3. La restauration .....	7
<b>B. Équipe pédagogique .....</b>	<b>7</b>
1. Présentation .....	7
2. Les réunions.....	7
3. Le thème .....	8
<b>C. Les missions .....</b>	<b>8</b>
1. De l'animateur .....	8
2. Du directeur.....	9
<b>D. Le fonctionnement .....</b>	<b>9</b>
1. La journée type .....	9
2. Les compétences psycho-sociales .....	9
3. Les sorties .....	10
4. Permissions/protections.....	10
<b>E. Les évaluations .....</b>	<b>11</b>
1. Évaluations du projet pédagogique .....	11
2. Évaluations des animateurs.....	12
<b>IV. Réglementation .....</b>	<b>13</b>
<b>A. Sécurité du groupe .....</b>	<b>13</b>
<b>B. Sécurité des lieux .....</b>	<b>14</b>
<b>C. Le comportement .....</b>	<b>14</b>
<b>D. Le tabac .....</b>	<b>14</b>
<b>E. Le téléphone portable.....</b>	<b>14</b>
<b>F. A l'extérieur du centre .....</b>	<b>15</b>
<b>V. Annexes .....</b>	<b>16</b>

# I. Présentation

## A. Organismes

La Communauté de communes du Ternois, également appelée "Ternois com, terre d'avenir", est une communauté de communes française située dans les Hauts-de-France, englobant une partie des départements de la Somme et du Pas-de-Calais. Elle regroupe un total de 103 communes.

La présidence de cette communauté est assurée par Marc Bridoux. Le pôle " Enfance, Jeunesse, Parentalité et Loisirs " est dirigé par Ingrid Gaillard, tandis que le pôle Jeunesse est plus spécifiquement sous la responsabilité de Yoann Scelers. Dont le siège est localisé à Herlin-le-sec, 400 rue du Maisnil. Les ACM sont coordonnées par plusieurs coordinateurs qui sont notre lien lors de notre préparation d'accueil collectif de mineurs.

## B. Le village de St-Pol sur ternoise

Notre centre de loisirs aura lieu sur la commune de Saint-Pol-sur-Ternoise, située dans le département du Pas-de-Calais, en région Hauts-de-France, comptant environ 5 000 habitants.

Saint-Pol-sur-Ternoise est une petite ville du Ternois, offrant un cadre de vie agréable qui allie dynamisme local et environnement naturel. La commune dispose d'un tissu économique actif, de nombreux équipements et d'un patrimoine historique et culturel riche.

Sa situation géographique privilégiée, à proximité de villes comme Hesdin, Béthune et Arras, permet de bénéficier d'un large choix de services, de commerces et d'activités tout en conservant une ambiance à taille humaine.

Saint-Pol-sur-Ternoise constitue ainsi un lieu idéal pour un accueil de loisirs, favorisant à la fois les activités variées, la découverte de l'environnement local et le vivre-ensemble. C'est un cadre propice à l'épanouissement, à l'apprentissage et au partage.

## C. Les locaux

Les locaux mis à disposition pour notre centre de loisirs sont situés dans l'école primaire de Saint-Pol-sur-Ternoise. L'établissement offre des espaces adaptés pour l'accueil des enfants, les activités, le stockage du matériel, les temps de vie quotidienne, les réunions, ainsi que le bureau de la direction.

Le centre bénéficie de plusieurs salles de classe permettant d'organiser les activités par groupes, ainsi que d'une grande cour extérieure propice aux jeux et aux temps collectifs en plein air. Une garderie est également mise à disposition pour l'accueil des enfants de maternelle, offrant un espace sécurisé et adapté aux plus jeunes.

Toutes les structures sont conçues pour accueillir du public en situation de handicap. Les bâtiments sont entièrement accessibles, garantissant un cadre inclusif, sécurisé et adapté aux besoins de chacun.

## D. Le public

Les enfants accueillis ont entre 3 et 11 ans. Beaucoup d'entre eux connaissent déjà les lieux, les différents espaces et l'environnement grâce à leur participation aux

précédents accueils de loisirs. L'effectif, variable selon le nombre d'inscriptions, est estimé à une quarantaine d'enfants.

L'objectif est de proposer des activités adaptées à leur tranche d'âge, tout en favorisant leur épanouissement personnel, leur créativité et leur autonomie. L'équipe d'animation sera présente pour les accompagner, répondre à leurs besoins et veiller à ce qu'ils profitent pleinement de leurs vacances dans un cadre bienveillant et sécurisant.

## II. Les valeurs

### A. Le projet éducatif du Ternois

#### **Favoriser l'Épanouissement de l'Enfant et son Intégration dans la Société**

Pour favoriser l'épanouissement de l'enfant et son intégration dans la société, il est essentiel d'encourager les enfants à comprendre que le bonheur s'accompagne de certaines contraintes inhérentes à la vie en collectivité. Cela implique d'enseigner aux enfants à respecter le rythme et les besoins de chacun. L'accès au jeu et aux activités de loisirs, ainsi que l'éveil au monde qui les entoure, est primordial. Nous devons également offrir aux enfants des opportunités de pratiquer des activités culturelles, artistiques, physiques et sportives. L'accès aux nouvelles technologies, aux activités scientifiques et techniques manuelles est tout aussi important.

Il est crucial de favoriser l'expression des enfants et de les accompagner dans leurs choix afin qu'ils puissent s'investir pleinement et sincèrement dans les activités qui correspondent le mieux à leur personnalité. En faisant cela, nous les aidons à affirmer leur personnalité, leur esprit d'initiative, leur esprit critique, leurs capacités créatives et leur sens des responsabilités.

#### **La citoyenneté au cœur du projet jeunesse de TernoisCom**

La citoyenneté est une valeur fondatrice de l'action du service jeunesse de TernoisCom. Elle se traduit par la volonté de faire des accueils de loisirs des lieux d'apprentissage de la vie en société. Dès le plus jeune âge, les enfants sont amenés à comprendre les règles de la vie collective, à respecter les autres et à prendre part aux décisions qui les concernent.

Dans les accueils de loisirs, les équipes pédagogiques mettent en place des espaces d'expression : conseils d'enfants, boîtes à idées, débats... Ces outils favorisent la parole, l'écoute et le respect des opinions de chacun. Les enfants apprennent ainsi à défendre leur point de vue tout en acceptant celui des autres.

La citoyenneté, c'est aussi la sensibilisation au respect de l'environnement, à la solidarité, à la tolérance et à la diversité. Les activités proposées sont pensées pour éveiller la conscience civique, développer l'esprit critique et responsabiliser les jeunes.

Sur un territoire rural comme le Ternois, renforcer la citoyenneté, c'est encourager l'implication des jeunes dans la vie locale, créer du lien et favoriser une société plus participative, inclusive et ouverte. C'est leur donner les clés pour devenir des citoyens actifs, engagés et solidaires

#### **La solidarité, une valeur vécue au quotidien dans les accueils de loisirs**

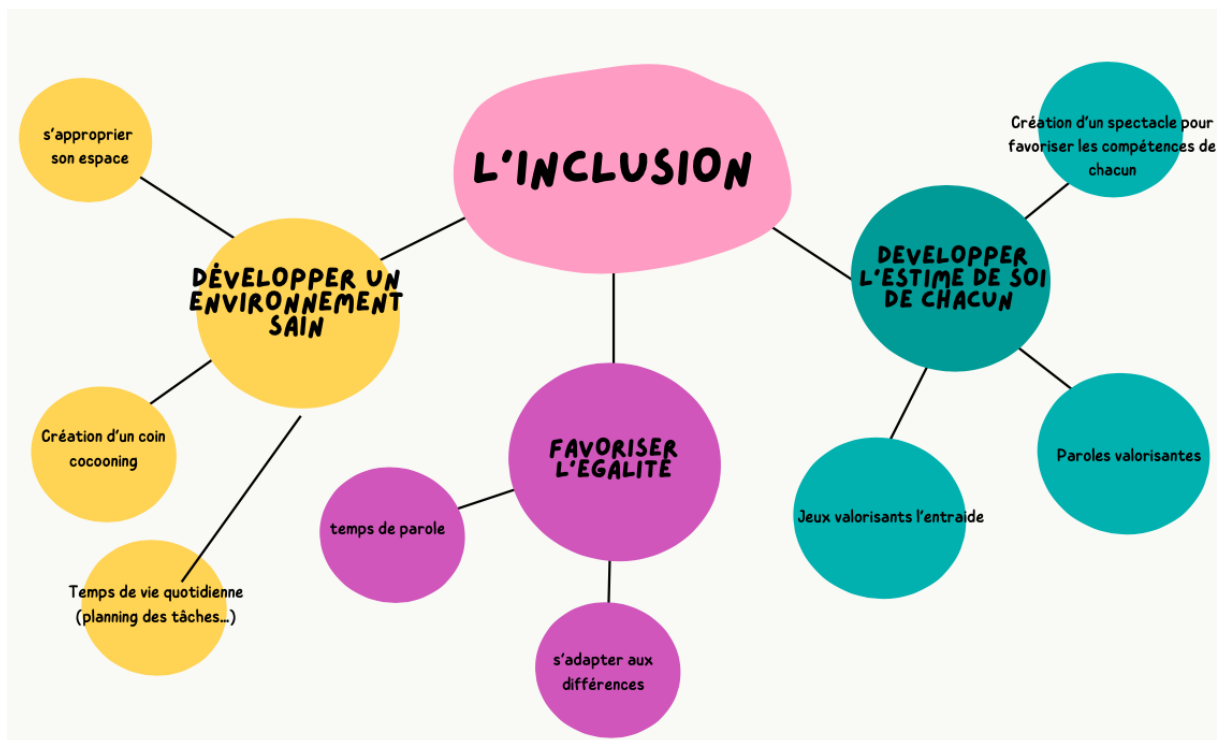
La solidarité est au cœur des pratiques éducatives du service jeunesse de TernoisCom. Dans les accueils de loisirs, elle se vit chaque jour à travers les relations entre enfants, entre enfants et adultes, mais aussi à travers les projets collectifs menés sur le territoire.

Les activités sont pensées pour développer l'entraide, la coopération et le sens du collectif : jeux d'équipe, projets de groupe, actions intergénérationnelles, chantiers jeunes... Ces moments permettent aux enfants de comprendre que l'on peut grandir ensemble, en s'appuyant les uns sur les autres.

La solidarité, c'est aussi apprendre à faire attention à celui qui est différent, qui a besoin d'un coup de main, qui ne va pas bien. Les équipes éducatives veillent à instaurer un climat bienveillant, où chaque enfant est accueilli, écouté et encouragé à aider les autres.

Dans un territoire comme le Ternois, où le tissu social repose sur la proximité et la convivialité, les accueils de loisirs ont un rôle essentiel : renforcer le lien entre les jeunes, briser l'isolement, et faire naître une culture du "faire ensemble". En développant la solidarité dès l'enfance, TernoisCom contribue à bâtir une jeunesse plus attentive, plus unie, et plus engagée dans la construction d'un territoire humain et solidaire.

## B. Les objectifs pédagogiques de l'accueil de loisirs



## III. L'accueil

### A. L'organisation

Le projet pédagogique est un document structuré et détaillé qui décrit les objectifs éducatifs, les moyens, les méthodes et les activités prévues pour atteindre ces objectifs dans un contexte éducatif particulier. Ce document est élaboré par les responsables de la structure éducative, en l'occurrence le centre de loisirs, et sert de guide pour garantir la cohérence et la qualité des actions éducatives. Il constitue un outil de référence pour les animateurs, les aidant à accompagner les enfants dans leur développement personnel et collectif.

L'accueil de loisirs de St-Pol sur ternoise ouvrira ses portes aux enfants de 3 à 11 ans, du 13 au 24 avril 2026. Pendant ces deux semaines, nous proposons un programme riche et diversifié, conçu pour répondre aux besoins et aux envies des plus petits comme des plus grands. Notre équipe d'animation dynamique et bienveillante a imaginé des journées à thèmes, mêlant jeux de société, ateliers créatifs, activités sportives, grands jeux et sorties pédagogiques.

Chaque enfant pourra s'épanouir dans un cadre chaleureux et sécurisant, tout en découvrant de nouvelles activités, en développant sa créativité et en partageant des moments inoubliables avec ses camarades.

## 1. Les modalités d'inscriptions

Pour réaliser une inscription sur l'accueil de loisirs de St pol sur ternoise ou autre accueil du service jeunesse, il est possible de se rapprocher directement au service jeunesse ou directement sur le site. Il est possible de s'inscrire à la quinzaine ou une semaine jusqu'à deux semaines avant le début du center.

## 2. Les différents moyens

### a. Pédagogique

Sur le site de St pol, nous disposons d'une malle contenant du matériel sportif, du matériel créatif, des jeux de société, des livres et du matériel spécialisé.

### b. Financier

Nous disposons de plusieurs budgets pour notre accueil :

- Budget de prestation : 3,10€ par jour et par enfant présent à l'accueil de loisirs. Ce budget permet de réserver des prestations, des sorties, des transports.
- Budget alimentaire : 0,60 € par jour et par jeune présent à l'accueil de loisirs. Ce budget couvre l'achat des goûters et des ingrédients pour les activités culinaires.

Ces budgets ne sont pas modulables

### c. Humains

Notre équipe se compose d'un directeur, un directeur adjoint, de huit animateurs diplômés (ou non) et d'un agent de cantine et de désinfection. Nous collaborerons également avec la ludothèque.

### 3. La restauration

Pour ce qui est de la restauration, la société Dupont livre les repas via le service de repas à domicile de Ternoiscom. Ces repas sont réchauffés par le personnel de cantine, qui travaille dans la salle des fêtes ou, si nécessaire, par le directeur. Les repas sont ensuite servis à 12h30. Lors des sorties, la société Dupont fournit également les repas pour les enfants inscrits en journée complète, ainsi que pour les accompagnateurs.

Le personnel de cantine joue un rôle essentiel dans le bon déroulement des repas. Il est chargé de réchauffer les plats, de préparer les tables, de servir les repas et de veiller à ce que tout se passe dans de bonnes conditions. Après chaque repas, ce personnel est également responsable de la vaisselle et du nettoyage complet de la cuisine, afin de garantir un environnement propre et hygiénique.

Les animateurs de service partagent leur repas avec les enfants, assis à leur table, favorisant ainsi des moments conviviaux et d'échange

## B. Équipe pédagogique

### 1. Présentation

No m et prén om	BRO UTIN Lola	BRU LIN Ang éline	BERN EAUX Lucie	DEB RET Laur e	DHAL LEINE Flora	FOU RNIE R Loun a	GOL ARD Kryst al	LEM AINE Lou	MIC HALI K Théo	LEV EQU E Emili e
Fon ctio n	Direc trice	Direc tric e adjo inte	Anima trice	Anim atrice	Anima trice	Anim atrice	Anim atrice	Anim atrice	Anim atrice	Anim atrice
Dipl ôme	Stag e BAF D	BAF D	BAFA	BAF A	BAFA	BAFA	BAF A	BAF A	BAF A	Stagi aire im

### 2. Les réunions

Des réunions préparatoires ont eu lieu avant l'accueil, au cours desquelles l'équipe a installé le matériel, afficher les documents obligatoires et préparer le planning.

Chaque soir, une réunion journalière est organisée par l'équipe pour :

- Faire un bilan rapide de la journée (points positifs, points à améliorer)
- Ranger les locaux
- Préparer la journée suivante (vérification du matériel et des lieux)

Cette réunion doit être concise pour permettre aux animateurs de ne pas rentrer tard. Il est recommandé à chacun d'y participer activement pour assurer son bon déroulement.

Les points suivants sont abordés :

- Communication générale des informations
- Prévision des activités à moyen et long terme
- Vérification du cahier d'infirmier
- Préparation collective de la journée

Pendant les accueils échelonnés, et selon le nombre d'enfants présents, les animateurs peuvent finaliser la préparation de leurs activités dans la salle prévue.

### 3. Le thème

Le thème de l'accueil de loisirs a été défini en concertation avec l'ensemble de l'équipe d'animation. Ensemble, nous avons choisi de placer notre projet sous le signe de l'inclusion, afin de promouvoir l'égalité entre tous les enfants, de valoriser l'estime de soi de chacun et de favoriser un environnement sain, bienveillant et respectueux.

Ce thème s'inscrit pleinement dans les valeurs portées par le service jeunesse de TernoisCom, notamment le vivre-ensemble, le respect des différences et l'épanouissement de chaque individu au sein du collectif.

Tout au long du séjour, les enfants seront invités à découvrir et expérimenter des situations favorisant la coopération, l'entraide et l'acceptation de l'autre : jeux coopératifs, activités valorisant les compétences de chacun, ateliers d'expression (artistique, corporelle ou orale), temps d'échanges et de partage autour des émotions et du respect.

Les activités proposées seront conçues pour permettre à chaque enfant de trouver sa place, de développer sa confiance en lui et de s'exprimer librement dans un cadre sécurisant. Une attention particulière sera portée à la valorisation des réussites individuelles et collectives, afin de renforcer l'estime de soi et le sentiment d'appartenance au groupe.

Ainsi, les animations et projets de la semaine seront à la fois ludiques et porteurs de sens, en parfaite cohérence avec notre volonté de construire un environnement inclusif, où chacun peut grandir, s'épanouir et être reconnu à sa juste valeur.

## C. Les missions

### 1. De l'animateur

L'animateur joue un rôle central en tant qu'agent de relation au sein des Accueils Collectifs de Mineurs (ACM). Par son écoute attentive et sa disponibilité, il prend en compte les spécificités de chaque enfant, créant ainsi un environnement inclusif et bienveillant.

En établissant des références et des règles claires, l'animateur instaure un cadre relationnel de confiance qui favorise le respect mutuel et la convivialité. Sa cohérence entre ses actes et ses paroles renforce ce cadre de confiance et montre l'exemple aux jeunes.

L'animateur développe les relations et encourage l'autonomie des enfants en facilitant leur expression. Il propose des projets et accompagne ceux des enfants et des jeunes, les aidant à les concrétiser. En favorisant la création et la découverte, notamment par le jeu, il stimule l'imagination et la curiosité des enfants.

L'animateur adapte ses modes d'intervention en fonction des besoins et des caractéristiques de son public, offrant ainsi des approches variées et adaptées. Il est

une ressource précieuse, dotée de compétences techniques, physiques, morales et affectives.

L'animateur fournit une structure en définissant des limites et un cadre dans lequel chaque enfant peut évoluer en toute sécurité. Il respecte les autres et sait exprimer et défendre ses convictions de manière constructive. En faisant confiance aux enfants, il leur permet de gagner en confiance et en autonomie, contribuant ainsi à leur épanouissement personnel.

En somme, l'animateur joue un rôle essentiel dans le développement des enfants et des jeunes en leur offrant un cadre sécurisé, respectueux et stimulant, tout en les accompagnant dans leur croissance personnelle et sociale.

## 2. Du directeur

Le directeur est responsable du projet pédagogique et veille à ce que les activités de l'équipe d'animation répondent aux objectifs définis, tout en respectant le protocole sanitaire en vigueur. Ses principales fonctions incluent :

- Conduire un projet pédagogique.
- Gérer l'accueil, le personnel, et le budget.
- Assurer l'ancrage social, culturel et éducatif de son engagement.
- Développer les partenariats et la communication.
- Former, diriger, motiver et écouter l'équipe d'animation.
- S'assurer de la conformité des locaux aux normes de sécurité.
- Évaluer le fonctionnement de l'accueil de loisirs et les projets pédagogiques.

Le directeur est également responsable de la sécurité physique, morale et affective des enfants, de la gestion quotidienne administrative, financière et matérielle, et de la liaison avec les intervenants, partenaires et familles. Il respecte et connaît la législation Jeunesse et Sport, et s'assure de son application.

## D. Le fonctionnement

### 1. La journée type

<b>Horaires</b>	<b>Activités</b>
8h à 9h	Arrivée échelonnée des enfants
9h à 12h30	Activités
12h à 12h30	Arrivée des enfants pour le repas
12h30 à 13h30	Repas
13h30 à 14h	Temps calme et arrivées des enfants pour l'après-midi
14h à 16h30	Activités
16h30-17h	Gouters
17h30 à 18h30	Départs échelonnés des enfants

### 2. Les compétences psycho-sociales

Les compétences psycho-sociales (CPS) regroupent un ensemble de savoir-être et de savoir-faire permettant aux enfants de mieux gérer leurs émotions, leurs

relations aux autres et leur adaptation aux situations de la vie quotidienne. Elles incluent notamment l'estime de soi, la gestion du stress, l'empathie, la communication et la coopération. En accueil de loisirs, le développement des CPS passe par des temps dédiés où les enfants peuvent exprimer leurs émotions librement et apprendre à les identifier.

Pour les mettre en place, il est essentiel de créer un cadre bienveillant et sécurisant, avec des rituels comme un cercle de parole en début ou en fin de journée. Des outils comme les cartes des émotions, les boîtes à ressentis ou encore des jeux coopératifs aident les enfants à verbaliser ce qu'ils ressentent et à écouter les autres. Les activités artistiques, le théâtre ou les mises en situation sont aussi de bons moyens pour favoriser l'expression et la compréhension des émotions. En valorisant ces temps, l'accueil de loisirs devient un espace où chaque enfant se sent entendu, compris et accompagné dans son développement personnel.

### 3. Les sorties

#### *a. Première semaine*

Dans le cadre de notre première semaine d'activités, les enfants du centre de loisirs de Saint-Pol-sur-Ternoise auront l'opportunité de participer à une sortie au parc Planet'Air, un espace dédié aux jeux, aux loisirs et aux activités en plein air.

Cette sortie s'inscrit pleinement dans les valeurs du centre, en particulier celles de l'inclusion, de l'égalité et du bien-être de chacun. À travers des activités variées et accessibles, chaque enfant pourra participer à son rythme, s'amuser et partager des moments avec les autres dans un cadre sécurisant et bienveillant.

Tout au long de la journée, les enfants seront encouragés à coopérer, à s'entraider et à valoriser les réussites de chacun, favorisant ainsi l'estime de soi et le respect des différences.

Cette sortie sera également un moment d'infusion des valeurs du centre, où inclusion, respect et vivre-ensemble seront naturellement transmis à travers les expériences vécues, les échanges et les activités partagées.

#### *b. Deuxième semaine*

Lors de la deuxième semaine, les enfants découvriront Cité Nature, un lieu dédié à la nature, à l'alimentation et à la découverte de l'environnement à travers des approches ludiques et interactives.

Cette sortie s'ancre pleinement dans notre démarche éducative, en permettant aux enfants de mieux comprendre les liens entre l'homme, la nature et leur quotidien, tout en éveillant leur curiosité et leur sens de l'observation.

Grâce à des espaces adaptés et accessibles à tous, cette activité favorise également l'inclusion, en offrant à chaque enfant la possibilité de participer, de s'exprimer et de découvrir à son rythme.

Cette journée sera ainsi un moment d'infusion des valeurs du centre, où le respect, le partage, l'égalité et le vivre-ensemble seront vécus concrètement à travers les expériences et les échanges, dans un environnement à la fois enrichissant et bienveillant.

### 4. Permissions/protections

Les animateurs sont vivement encouragés à faire un point sur les règles avec les enfants. Si un enfant enfreint les règles, une sanction appropriée sera appliquée

(avertissement simple, mise à l'écart des activités pour quelques minutes). Il est crucial de favoriser la communication avec l'enfant ou le jeune : s'il est sanctionné, il pourrait ne pas comprendre pourquoi. Les animateurs doivent prendre le temps de comprendre les origines d'un conflit et de les résoudre de manière juste.

Il est strictement interdit aux mineurs et aux adultes de fumer dans les écoles et les salles. Aucun signe de violence, verbale ou physique, ne sera toléré. Selon la gravité des faits, l'enfant concerné sera entendu et sanctionné par l'animateur dans un premier temps et, si nécessaire, par le directeur qui convoque les parents. La sanction pourra aller jusqu'à l'exclusion temporaire ou définitive.

Bien que le tabac ne puisse être proscrit pour les animateurs, il est interdit de fumer en présence des enfants et dans l'enceinte de l'accueil de loisirs. Des pauses cigarettes seront établies de manière raisonnable, principalement le matin, à midi, au goûter et en fin de journée dans les endroits prévus à cet effet. Les appels personnels seront autorisés pendant les pauses.

Les animateurs doivent absolument avoir leur portable sur eux et allumé lors des sorties avec les enfants, mais uniquement pour les appels professionnels. De plus, en cas de sortie, ils doivent toujours avoir une trousse de premiers secours avec eux.

L'accueil des enfants et des parents est primordial : un sourire ne coûte rien et un accueil debout, dynamique, avec une oreille attentive donne envie de revenir. Les soucis personnels doivent rester à la porte en arrivant le matin.

Une attention particulière doit être portée à chaque enfant. Par exemple, pour une blessure, même minime, l'enfant doit être pris en charge. Il faut également veiller aux relations entre enfants et entre enfants et adultes : tout signe de violence verbale ou physique doit être résolu intelligemment. Selon la gravité des cas, l'animateur doit communiquer avec les victimes et les fautifs.

## E. Les évaluations

### 1. Évaluations du projet pédagogique

À la fin de chaque session en Accueil Collectif de Mineurs (ACM), il est crucial de procéder à une évaluation approfondie du projet pédagogique. Cette étape permet d'analyser les réussites et les points à améliorer, garantissant ainsi l'évolution continue de la qualité des activités proposées et la satisfaction des participants.

Organiser des discussions de groupe avec les enfants permet de recueillir leurs impressions et ressentis sur les activités. Ces échanges, effectués lors des derniers temps de parole ou de vie quotidienne, offrent une perspective directe et authentique sur l'impact du projet pédagogique. Proposer aux parents de faire un point sur la journée en échangeant avec eux à la fin de chaque journée, s'ils le souhaitent.

L'évaluation du projet pédagogique par les parents en accueil collectif de mineurs est essentielle pour garantir la qualité des activités proposées. Elle permet

de recueillir des retours constructifs, d'ajuster les pratiques éducatives et de renforcer la collaboration entre l'équipe d'animation et les familles. Les questionnaires et les réunions régulières sont des outils efficaces pour impliquer les parents dans ce processus.

Des réunions régulières avec l'équipe d'animation sont essentielles. Lors de ces réunions de bilan, il est important d'expliquer ce qui a bien fonctionné et ce qui n'a pas bien marché. Cela permet de trouver des solutions et d'ajuster les stratégies pour atteindre les objectifs pédagogiques de manière optimale. Ces réunions permettent également de valoriser le travail accompli et de renforcer la cohésion de l'équipe.

Le bilan global du projet pédagogique en fin de session doit prendre en compte les avis des enfants et de l'équipe d'animation. Ce bilan inclut :

- Une analyse des objectifs atteints par rapport aux attentes initiales.
- Une évaluation des méthodes pédagogiques utilisées et leur efficacité.
- Une réflexion sur les améliorations possibles pour les prochaines sessions.

L'évaluation du projet pédagogique en fin de centre est une étape essentielle pour assurer la qualité et l'efficacité des ACM. En impliquant activement les enfants et l'équipe d'animation dans ce processus, il est possible de créer un environnement d'apprentissage dynamique et évolutif, répondant toujours mieux aux besoins et attentes de tous les participants.

## 2. Évaluations des animateurs

L'évaluation des animateurs dans un Accueil Collectif de Mineurs (ACM) est essentielle pour assurer la qualité et l'efficacité des activités proposées. Ce processus se déroule en trois étapes clés : une évaluation journalière, un bilan de mi-session, et une évaluation finale en fin de session.

### a. *Évaluation Journalière*

- Objectifs : Suivre de près la performance quotidienne des animateurs et identifier rapidement les points forts et les axes d'amélioration.
- Méthodologie :

Briefing quotidien : Chaque jour, organiser une courte réunion avec les animateurs pour faire le point sur les activités de la journée, discuter des défis rencontrés, et planifier les ajustements nécessaires.

Feedback immédiat : Encourager les échanges spontanés entre les animateurs et le coordinateur, permettant une résolution rapide des problèmes.

Auto-évaluation : Demander aux animateurs de réfléchir quotidiennement à leurs performances, leurs réussites, et leurs difficultés, et de partager leurs réflexions lors des briefings.

### b. *Bilan de Mi-Session*

- Objectifs : Évaluer la progression des animateurs, ajuster les stratégies pédagogiques et renforcer les points forts à mi-parcours de la session.

- Méthodologie :
  - Entretien individuel : Organiser des entretiens individuels avec chaque animateur pour discuter de leurs expériences, des retours reçus, et des objectifs à atteindre pour la seconde moitié de la session.
  - Réunion d'équipe : Tenir une réunion collective pour partager les succès et les défis rencontrés, et élaborer des stratégies communes pour améliorer la dynamique de l'équipe.
  - Évaluation des objectifs : Revoir les objectifs initiaux de chaque animateur et ajuster les attentes en fonction des réalisations et des difficultés rencontrées.

### c. *Évaluation de Fin de Session*

- Objectifs : Faire un bilan complet des performances des animateurs, tirer des leçons pour les futures sessions et célébrer les réussites.
- Méthodologie :
  - Entretien final individuel : Conduire des entretiens individuels approfondis pour évaluer la performance globale de chaque animateur, discuter des compétences acquises et identifier les domaines de développement futur.
  - Réunion de clôture : Organiser une réunion de clôture avec toute l'équipe d'animation pour partager les retours, célébrer les réussites et discuter des axes d'amélioration.
  - Questionnaire d'auto-évaluation : Demander aux animateurs de remplir un questionnaire d'auto-évaluation détaillant leur perception de leur performance, les compétences développées, et les domaines nécessitant des efforts supplémentaires.
  - Rapport de synthèse : Le directeur rédige un rapport de synthèse pour chaque animateur, incluant des recommandations pour les futures sessions et des suggestions de formations ou de perfectionnement.

L'évaluation continue des animateurs, combinant des points quotidiens, des bilans de mi-session, et des évaluations finales, est cruciale pour garantir la qualité des activités en ACM. Ce processus favorise une amélioration constante, renforce la cohésion de l'équipe et assure que chaque animateur développe ses compétences de manière optimale.

## IV. Réglementation

### A. Sécurité du groupe

Un animateur doit connaître à tout moment de la journée le nombre exact d'enfants dans son groupe et vérifier régulièrement que tous sont présents. Il doit garder le contrôle de son groupe pour prévenir les débordements et les risques de blessures. En cas d'excitation excessive, il est recommandé de faire une pause pour calmer les enfants avant de reprendre l'activité.

En cas d'accident, l'animateur doit rester calme et évaluer la situation. Pour une blessure grave, il faut protéger l'enfant, appeler immédiatement les secours et informer la direction. Pour une blessure légère, il doit rester vigilant et prévenir la

direction. Pendant qu'un animateur s'occupe de l'enfant blessé, un autre doit rester avec le groupe pour les rassurer et assurer leur sécurité.

## B. Sécurité des lieux

Avant toute activité, il faut vérifier que le lieu est adapté à l'accueil du groupe et que rien ne met en danger les enfants. Une trousse de secours doit être disponible en permanence pour prodiguer les soins nécessaires.

## C. Le comportement

Il est essentiel de favoriser la communication avec l'enfant, le jeune ou l'animateur. Si une sanction est nécessaire, il est important que la personne concernée comprenne les raisons de cette sanction. Les animateurs doivent prendre le temps de comprendre les origines d'un conflit et de les résoudre de manière juste. Aucun signe de violence, qu'elle soit verbale ou physique, ne sera toléré. Selon la gravité des faits, l'enfant concerné sera d'abord entendu et sanctionné par l'animateur. Si nécessaire, le directeur convoquera les parents, et la sanction pourra aller jusqu'à l'exclusion temporaire ou définitive.

## D. Le tabac

Il est formellement interdit aux mineurs et aux adultes de fumer dans l'enceinte de l'accueil de loisirs.

Pour les mineurs, seule une autorisation parentale permet aux mineurs de plus de 14 ans de fumer. Sans cette autorisation, la pratique du tabac est interdite au sein de l'accueil.

Pour les animateurs, le tabac ne peut être proscrit. Néanmoins, il est interdit de fumer en présence des enfants. Des pauses seront établies de manière raisonnable : le matin, à midi, au goûter, et en fin de journée. Les appels personnels sont permis uniquement pendant les temps de pause.

## E. Le téléphone portable

Au sein de l'accueils de loisirs il n'est pas autorisé à l'enfant de posséder un téléphone portable dans l'enceinte du centre. La responsabilité des biens personnels incombe aux enfants, et en cas d'incident, l'équipe d'animation et de direction décline toute responsabilité.

Les animateurs doivent toujours avoir leur téléphone portable allumé, que ce soit sur le site ou lors des sorties, pour les appels et messages professionnels uniquement. La diffusion de photos, vidéos ou toute information concernant les enfants sur les réseaux sociaux est strictement interdite sous peine de poursuites.

## F. A l'extérieur du centre

Toujours privilégier les déplacements sur les trottoirs. Si ce n'est pas possible, suivez ces règles :

- File indienne : Marchez sur le côté gauche de la chaussée, face aux voitures.
- Groupe ordonné : Marchez sur le côté droit de la chaussée, face aux voitures.

Pour traverser la route, utilisez les passages piétons autant que possible. Un animateur doit se placer de chaque côté de la route pour sécuriser la traversée. Remerciez les conducteurs après avoir traversé.

# V. Annexes

2025-2028

## Projet Éducatif territorial du Ternois

0-25 ans

### Version synthétisée

L'éducation est un enjeu fondamental et collectif. Elle ne repose pas uniquement sur la transmission de savoirs. C'est aussi un espace de partage, d'échange et de construction commune. C'est apprendre à nos jeunes à être libres, autonomes et à affirmer leur identité.

Ce projet, porté par tous - écoles, associations, familles, acteurs sociaux-éducatifs, institutions et les jeunes eux-mêmes - reflète une dynamique collective et solidaire.

Les valeurs du PEDT

### L'animation et la gouvernance

COMITÉ DE PILOTAGE

- ✔ Qui ? Ternoiscom, CAF, MSA, Département, Éducation nationale, ADEFI mission locale
- ✔ Pour quoi faire ? Faire le bilan des actions mises en place & actionner de nouvelles fiches actions

COORDINATEUR PEDT

- ✔ Qui ? Responsable du pôle Éducation, Enfance, Jeunesse de TernoisCom
- ✔ Pour quoi faire ? Assurer le pilotage et le suivi du plan d'actions

GROUPES PROJET

- ✔ Qui ? Partenaires identifiés en fonction de la fiche action activée
- ✔ Pour quoi faire ? Organiser l'action pour l'année en cours

## Les axes du PEDT

**AXE 1: ACCOMPAGNER LA COHÉRENCE DU PARCOURS ÉDUCATIF DE L'ENFANT**

Assurer une cohérence du parcours éducatif, c'est permettre aux enfants et aux jeunes de sépanour dans un cadre bénéficiant de repères stables et partagés par tous. Le diagnostic du PEDT du Ternois a mis en avant une dynamique partenariale déjà bien engagée favorisant cette cohérence éducative. Les actions du PEDT à venir auront vocation à renforcer cette dynamique et à favoriser un suivi efficace des enfants et jeunes sur le territoire.

- ✦ Favoriser le travail Inter-Partenarial
- ✦ Orienter le travail des partenaires vers une cohérence éducative de territoire
- ✦ Favoriser le suivi éducatif des enfants et adolescents du territoire
- ✦ Permettre l'inclusion de tous les jeunes et enfants du territoire

**AXE 2: FAVORISER LA RÉUSSITE ÉDUCATIVE DE TOUTS LES ENFANTS ET ADOLESCENTS**

La réussite éducative dépasse la seule réussite scolaire, elle intègre le développement global de l'enfant ou du jeune, sa relation à lui-même et aux autres. Les partenaires du PEDT voient la réussite éducative comme une responsabilité partagée nécessitant du lien entre les acteurs éducatifs, les parents et les enfants/jeunes !

- ✦ Permettre à tous les jeunes du territoire d'accéder à l'information
- ✦ Améliorer la santé et le bien-être de tous les enfants et adolescents
- ✦ Promouvoir l'engagement et l'éducation à l'écologie
- ✦ Encourager la participation citoyenne des enfants et des jeunes sur le territoire
- ✦ Accompagner les parents d'enfants et d'adolescents dans leur rôle de parent
- ✦ Permettre aux jeunes et aux enfants de pratiquer une activité physique et sportive

LES THÉMATIQUES TRANSVERSALES IMPORTANTES :

l'environnement, la citoyenneté, l'ouverture culturelle, donner la parole aux jeunes, l'accompagnement à la parentalité

RETROUVEZ LA VERSION COMPLÈTE DU PEDT DU TERNOIS SUR :

ternoiscom.fr

La Communauté de Communes du Ternois propose des Accueils Collectifs de Mineurs (ACM) durant toute l'année sur l'ensemble du territoire pour les enfants à partir de 3 ans (ou scolarisés) jusqu'à 17 ans inclus :

- des accueils de loisirs extrascolaires pendant les vacances du lundi au vendredi (hors jours fériés),
- des accueils de loisirs périscolaires chaque mercredi (hors vacances scolaires et jours fériés),
- des séjours de vacances pendant les vacances scolaires.

Ces différentes structures proposent des loisirs éducatifs, culturels, sportifs et de détente. Leur ouverture est soumise à déclaration auprès du Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports du Pas de Calais dans le cadre de la réglementation des ACM.

### ♦ Les inscriptions des enfants

Les inscriptions s'effectuent en priorité sur le portail familles. Des inscriptions pourront aussi être proposées dans les agences et au service jeunesse de Ternoiscom. Les informations concernant toutes les modalités et dates d'inscriptions ou d'annulation d'inscriptions seront indiquées sur notre site internet.

Pour une première inscription en ACM un dossier est à compléter.

**Dans tous les cas, lors de toute nouvelle inscription, il est de la responsabilité de la famille de vérifier les informations administratives ou sanitaires et le cas échéant de les modifier.**

**Un enfant ne pourra pas participer aux ACM si le dossier d'inscription est incomplet.**

L'inscription d'un enfant s'avèrera impossible si un contentieux (financier, juridique...) est en cours avec la collectivité.

Un planning prévisionnel des activités et les informations importantes (fonctionnement, horaires, organisation, contacts...) des ACM seront indiqués sur notre site internet.

En dehors des heures de fonctionnement, les ACM sont déchargés de toute responsabilité. Si l'enfant devait être repris, exceptionnellement pour raison médicale ou rendez-vous dans le cadre d'un suivi spécifique, avant la fin de l'accueil par sa famille, celle-ci s'engage à fournir au directeur, une décharge de responsabilité et un justificatif. Au-delà de l'heure de fermeture, dans le cas où l'enfant n'aurait pas été repris par sa famille, le directeur, avec l'accord du responsable du service jeunesse, remettra l'enfant aux autorités compétentes. Les enfants peuvent être amenés à participer à des activités extérieures au lieu d'accueil. Ils s'y rendront soit à pied, soit à vélo, soit en véhicule (car, véhicule 9 places, covoiturage). Une autorisation parentale est à compléter sur la fiche d'inscription.

Les repas sont fournis par un prestataire extérieur. En cas d'intolérance alimentaire (allergie) et sur présentation d'un certificat médical, la famille peut prévoir un panier repas pour son enfant et le prix du repas est déduit pour la semaine.

### ♦ La participation financière des familles

Les tarifs sont fixés par délibération du Conseil Communautaire. La tarification des ACM est établie forfaitairement.

**Toute période entamée est par conséquent due. Aucun remboursement ni avoir ne pourra être envisagé sauf en cas de présentation d'un certificat médical justifiant l'absence et dans un délai maximum d'un mois à l'issue de la période concernée.**

En cas de non-acquittement de la participation financière pour ladite période, l'enfant se verra refuser l'accès aux ACM.

Pour les bénéficiaires de prestations familiales de la CAF et de la MSA, la déduction est effectuée à l'inscription.

Les paiements en numéraire, chèques, chèques vacances (ANCV) et carte bancaire sont acceptés.

Les chèques bancaires seront établis à l'ordre de « Régie Jeunesse Ternoiscom ».

Une facture acquittée ou une attestation fiscale pourra être téléchargée dans leur espace sur le portail familles en fin de période.

### ♦ Les règles de vie en collectivité et la procédure de renvoi

Le service jeunesse, sur autorisation de la famille, peut prendre en photo ou en vidéo les participants à des fins de communication et de souvenirs. Les familles s'engagent à ne pas faire de diffusion des photos et vidéos souvenirs dont ils pourraient être en possession et sur lesquels apparaissent d'autres mineurs que le leur.

Une exclusion temporaire ou définitive pourra être prononcée dans les cas suivants :

\*mise en danger d'autrui \*agression physique et/ou verbale des enfants entre eux ou envers le personnel \*détérioration ou vol du matériel \*consommation de tabac, boissons alcoolisées et/ou possession de produits illicites \*inaptitude à la vie en collectivité.

**Dans ce cas, aucun remboursement ou avoir ne pourra être envisagé. Si l'enfant est en séjour ou en camping, le rapatriement est aux frais de la famille.**

### ♦ Les assurances, les responsabilités

La Communauté de Communes a souscrit un contrat d'assurance garantissant les conséquences dommageables de sa responsabilité civile. Les familles doivent également souscrire un contrat d'assurance responsabilité civile « **extrascolaire** » couvrant les dommages corporels et matériels auxquels l'enfant peut être exposé lors des activités pratiquées.

L'accueil de loisirs décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou détérioration d'objets personnels.

**Le présent règlement est remis lors de la première inscription et affiché sur les lieux des ACM.**

**Les familles doivent prendre connaissance et accepter le règlement intérieur en vigueur lors de chaque inscription, avant chaque début de session. Les familles n'ayant pas pris connaissance de celui-ci, ne peuvent en aucun cas tenir pour responsable le directeur et l'organisateur de l'ACM.**

Chaque équipe pédagogique met en place sur son ACM un projet pédagogique spécifique au groupe d'enfants, au lieu d'accueil et à la période. Cette pédagogie inclut la mise en place d'animations éducatives et de loisirs, les activités exceptionnelles (sorties, prestations camping, etc.). Le directeur et les animateurs en tant qu'acteurs éducatifs à part entière de l'enfant sont responsables et autonomes dans la mise en place de leur pédagogie et des projets d'animations et d'activités proposés. Ils veillent à y inclure les familles, leur place y est prépondérante.

Cette charte a vocation à déterminer la place de chacun au sein de l'ACM.

### ♦ La place et le rôle des familles dans l'ACM

Les familles sont invitées à entrer dans l'ACM à des temps définis par l'équipe pédagogique :

>pendant les temps d'accueils échelonnés (sauf avis contraire du directeur). Les temps d'accueils échelonnés sont des temps de jeux et d'activités avec les enfants proposés par l'équipe ou les enfants eux-mêmes, ils peuvent intégrer une activité à tout moment dès leur arrivée et peuvent passer d'une activité à une autre lorsqu'ils le souhaitent. Ces temps d'accueils ont lieu le matin, avant le repas, après le repas et le soir.

>pour vivre un temps animé et convivial avec leur enfant et l'équipe pédagogique.

Les familles sont actrices de l'accueil de leur(s) enfant(s) et sont invitées à se rapprocher de l'équipe pédagogique pour en échanger.

Pour des raisons réglementaires, aucune personne extérieure à l'ACM et non déclarée auprès des Services Départementaux de la Jeunesse à l'Engagement et aux Sports ne peut avoir le rôle d'animateur, d'encadrant ou d'accompagnant dans les ACM.

### ♦ L'engagement des familles dans l'ACM

Les familles s'engagent à respecter le règlement intérieur des ACM, cette « charte familles » et le projet pédagogique écrit par l'équipe pédagogique.

Les familles s'engagent à respecter l'équipe pédagogique et leurs choix.

Les familles s'engagent à respecter les horaires d'accueil pour la sécurité de tous (les portes sont fermées en dehors de ces horaires).

Les familles s'engagent à rester disponibles et joignables durant toute la session d'accueil de leur enfant afin de recevoir les appels du directeur en cas de besoin.

Les familles s'engagent à respecter les principes de laïcité dans les services publics édictés par la charte ci-annexée. L'objet de la charte est de rappeler aux agents publics comme aux usagers quels sont leurs droits et leurs devoirs à cet égard pour contribuer au bon fonctionnement des services publics.

### ♦ Les échanges et la communication avec l'équipe pédagogique de l'ACM

Le directeur ou le directeur adjoint de l'ACM sont les personnes « privilégiées » dans la communication et les échanges.

Les équipes pédagogiques restent disponibles durant toute la session pour recevoir les informations et/ou demandes de familles en lien avec leur enfant.

Les familles s'engagent à transmettre toute information utile à l'équipe concernant l'enfant lorsqu'elles le déposent. De la même manière, l'équipe pédagogique s'engage à transmettre toute information utile aux familles sur la journée de l'enfant.

Le respect et la bienveillance sont indispensables dans le cadre des ACM. En cas de conflit avec un ou plusieurs membres de l'équipe, avec une autre famille, avec/ou entre enfants, il convient de chercher par tout moyen une résolution amiable. Le directeur ou l'équipe du service jeunesse sont disponibles pour y parvenir.

*La présente charte est communiquée lors de la première inscription et affichée sur les lieux des ACM. Cette charte pourra faire l'objet d'évolutions.*

## Les horaires d'ouvertures :

Accueils échelonnés :  
Entre 8h et 9h le matin  
Entre 12h et 12h30 le midi  
Entre 13h30 et 14h l'après-midi  
Entre 17h30 et 18h30 le soir

- Merci de respecter ces horaires.
- En dehors de ces horaires, les portes de l'accueil de loisirs seront fermées pour des raisons de sécurité.
- **Il n'est possible de reprendre votre enfant en dehors de ces horaires que de manière exceptionnelle** (*rendez-vous médical ou administratif*). Dans le cas contraire, le directeur de l'accueil de loisirs n'est pas tenu de gérer les allers et venus en dehors de ces horaires. Ainsi, les sorties récurrentes en milieu de demi-journée sont impossibles pour la bonne organisation de l'accueil et pour la sécurité des enfants.
- Dans tous les cas, de manière exceptionnelle, si vous devez reprendre votre enfant en dehors de ces horaires, **merci de prévenir le directeur en début d'accueil** afin de signer une décharge ou de contacter le service jeunesse au 03.21.04.01.68 afin qu'il prévienne le directeur.
- Votre enfant pourra être amené durant l'accueil de loisirs à pratiquer des activités plus ou moins salissantes (peinture, terre, boue,...). Ainsi, nous vous recommandons d'habiller votre enfant avec des vêtements adaptés.
- Nous vous informons qu'un crédit d'impôt est possible pour la garde des enfants jusqu'à 6 ans. L'accueil de loisirs étant un mode de garde, n'hésitez pas à demander une attestation.

